

Le Ceser soutient la stratégie régionale pour la croissance et l'emploi

12 décembre 2016 Valérie PECRESSE a sollicité l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021. Dans l'avis adopté le 8 décembre 2016, l'assemblée consultative détaille ses interrogations et préconisations pour que cette feuille de route stratégique réponde au mieux aux enjeux territoriaux de l'Ile-de-France.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a pour ambition d'assurer le développement équilibré de l'ensemble du territoire régional. Le Ceser souhaite que les objectifs opérationnels de ce schéma soient rapidement complétés par des données sur le financement des différentes actions.

Les principales recommandations du Ceser :

Miser sur les filières stratégiques : des choix assumés mais un manque de cohérence

L'assemblée consultative considère le choix des filières stratégiques comme pertinent mais une harmonisation est nécessaire. En effet, les 7 filières définies par le SRDEII ne correspondent pas aux 10 filières d'excellence de Paris Région Entreprises.

Par ailleurs, le Ceser rappelle les enjeux de gouvernance et de structuration de marque pour faire face à la crise qui affecte le tourisme, désormais identifié comme une filière stratégique à part entière.

Simplification des aides : une nécessité mais des inquiétudes sur les moyens

Le Ceser approuve la volonté de simplifier les dispositifs d'aide aux entreprises et de mieux communiquer. Cependant, il attire l'attention sur la nécessité d'accroître les moyens financiers dévolus à ces aides afin de faire face à une demande qui s'annonce croissante.

Bassins d'emplois : un découpage peu adapté, une gouvernance à installer

Le SRDEII inscrit le souhait de travailler en lien étroit avec les territoires infrarégionaux et de coordonner, à cette échelle, les politiques de l'Etat et du Conseil régional. Le Ceser salue cette ambition mais s'interroge sur la question du découpage géographique et sur la gouvernance de ces territoires fondés sur des intercommunalités récentes. La Région sera certainement amenée à s'impliquer significativement pour construire avec tous les acteurs un projet cohérent et inclusif.

Une stratégie régionale pour la croissance et l'emploi

La loi NOTRe prévoit l'adoption d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), prescriptif, avant la fin de l'année 2016. En Ile-de-France, il se structure autour de 4 orientations:

- investir sur l'attractivité de l'Ile-de-France,
- développer la compétitivité francilienne,
- développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires,
- agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95